

SICAV SECURITY

SICAV SECURITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 mars 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi Laourine.

BILAN ARRETE au 31-12-2011 (exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres		852 293	950 165
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	178 828	306 324
Obligations et valeurs assimilées	3.2	673 465	643 841
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		216 971	308 208
Placements monétaires	3.4	180 438	301 210
Disponibilités		36 533	6 998
AC4 - Autres actifs		564	0
Total Actif		1 069 828	1 258 373
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs		1 067	1 335
PA2 - Autres créditeurs divers		311	326
Total Passif		1 378	1 661
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3.6	1 043 212	1 228 167
CP2 - Sommes distribuables		25 238	28 546
Sommes distribuables des exercices antérieurs		50	56
Sommes distribuables de l'exercice	3.7	25 188	28 490
Actif Net		1 068 450	1 256 713
Total Passif et Actif Net		1 069 828	1 258 373

ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31-12-11	Exercice clos le 31-12-10
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	33 742	40 944
Dividendes		5 376	13 534
Revenus des obligations et valeurs assimilées		28 366	27 410
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	7 115	9 860
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		40 857	50 804
CH1 - Charges de gestion des placements	3.8	(13 053)	(16 936)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		27 804	33 868
CH2 - Autres charges	3.9	(1 358)	(2 029)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 446	31 838
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(1 258)	(3 349)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		25 188	28 490
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 258	3 349
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(77 753)	(125 207)
Frais de négociation		(428)	(1 367)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		68 741	218 915
RESULTAT NET DE LA PERIODE		17 006	124 180

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2011 au 31-12-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le le 31-12-11	Exercice clos le le 31-12-10
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	17 006	124 181
Résultat d'exploitation	26 446	31 838
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-77 753	-125 207
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	68 741	218 915
Frais de négociation de titres	-428	-1 367
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-23 163	-29 145
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	-182 106	-56 379
a / Souscriptions	771 490	1 766 826
Capital	777 960	1 672 362
Régularisation des sommes non distribuables	-19 734	63 854
Régularisation des sommes distribuables	13 264	30 609
b / Rachats	-953 596	-1 823 205
Capital	-951 068	-1 707 938
Régularisation des sommes non distribuables	17 328	-81 555
Régularisation des sommes distribuables	-19 856	-33 713
Variation de l'actif net	-188 263	38 656
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	1 256 713	1 218 057
Fin de période	1 068 450	1 256 713
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>		
Début de période	75 970	78 313
Fin de période	65 223	75 970
Valeur liquidative	16,381	16,542
AN6 - Taux de rendement	1,29%	8,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 décembre 2011

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-11 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31-12-11 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché du 31-12-2011 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31-12-11 un montant de 178 828 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2011	% de l'actif net
Premier marché	7 975	51 364	136 004	12,73%
Banque de Tunisie	2 300	5 521	24 626	2,30%
ENNAKL	2 000	21 400	19 176	1,79%
Magasin Général	175	6 181	23 706	2,22%
Monoprix	1 500	6 111	42 474	3,98%
SFBT	2 000	12 151	26 022	2,44%
Titres OPCVM	411	42 911	42 824	4,01%
CAP OBLIG SICAV	411	42 911	42 824	4,01%
Total	8 386	94 275	178 828	16,74%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-12-11 un montant de 673 465 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2011	% de l'actif net
Emprunts des sociétés :	7 900	563 000	574 047	53,73%
AIL 2008	1 000	40 000	40 529	3,79%
ATL 2009/3	600	36 000	36 008	3,37%
ATL 2006/1	500	20 000	20 568	1,93%
Attijari Leasing 2009	1 000	100 000	104 110	9,74%
CHO COMPANY 2009	600	60 000	60 007	5,62%
CIL 2008/1	500	20 000	20 355	1,91%
CIL 2010/1	1 000	80 000	81 423	7,62%
HL 2010/1	1 300	104 000	106 351	9,95%
TL 2007-1	400	8 000	8 006	0,75%
UIB 2009/1	500	45 000	45 967	4,30%
UIB 2011/1	500	50 000	50 722	4,75%
Emprunts d'état :	100	95 850	99 418	9,30%
BTA 5,5% MARS 2011	100	95 850	99 418	9,30%
Total	8 000	658 850	673 465	63,03%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 33 742 dinars pour la période allant du 01-01-11 au 31-12-11 et représentent le montant des dividendes perçus et des intérêts courus ou échus au titre de l'exercice 2011 sur les obligations et valeurs assimilées. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2011	Exercice clos le 31-12-2010
Revenus des actions (dividendes)	5 376	13 534
Revenus des obligations et valeurs assimilées	28 366	27 410
Total	33 742	40 944

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-2011 à 180 438 dinars et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2011	% de l'actif net
Placement à terme	180	180 000	180 438	16,89%
Total	180	180 000	180 438	16,89%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 7 115 dinars pour la période allant du 01-01-11 au 31-12-11 et représentent le montant des intérêts courus ou échus au titre de l'exercice 2011 sur les placements à terme.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2011	Exercice clos le 31-12-2010
Revenus des autres placements	7 115	9 860
Total	7 115	9 860

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à -188 263 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(184 954)
Variation de la part Revenu	(3 309)
Variation de l'Actif Net	(188 263)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2011	Montant:	1 228 167	
	Nombre de titres:	75 970	
	Nombre d'actionnaires :	74	
Souscriptions réalisées	Montant:	777 960	
	Nombre de titres émis:	48 059	
	Nombre d'actionnaires nouveaux :	7	
Rachats effectués	Montant:	-951 068	
	Nombre de titres rachetés:	-58 806	
	Nombre d'actionnaires sortant:	9	
Capital au 31/12/2011	Montant:	1 055 059	*
	Nombre de titres:	65 223	
	Nombre d'actionnaires :	72	

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice (telle que présentée au niveau du bilan) est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi la valeur du capital en fin d'exercice peut être ainsi déterminée :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 055 059
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	(77 753)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	68 741
Frais de négociation	(428)
Régularisation des sommes non distribuables de la période	(2 406)
Capital au 31-12-2011	1 043 212

3.7- Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

Au 31-12-2011, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Exercice	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
2011	26 446	(1 258)	25 188
2010	31 838	(3 349)	28 490

3.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par SICAV SECURITY.

3.9- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la charge TCL.

4. AUTRES INFORMATIONS

Données par actions	2011	2010
Revenus des placements	0,626	0,669
Charges de gestion des placements	(0,200)	(0,223)
Revenu net des placements	0,426	0,446
Autres charges	(0,021)	(0,027)
Résultat d'exploitation (1)	0,405	0,419
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,019)	(0,044)
Sommes distribuables de l'exercice	0,386	0,375
Variation des + ou - valeurs potentielles	(1,192)	(1,648)
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	1,054	2,882
Frais de négociation	(0,007)	(0,018)
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(0,145)	1,215
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,260	1,635
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,145)	1,215
Régularisation du résultat non distribuable	(0,037)	(0,233)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,182)	0,982
Distribution de dividendes	(0,375)	(0,369)
Valeur Liquidative	16,381	16,542
Ratios de gestion des placements	2011	2010
Charges / actif net moyen	1,18%	1,18%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,28%	1,99%

5. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCE en date du 02 mai 1999. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCE, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCE est lui-même le Directeur Général de SICAV SECURITY.

La convention de gestion conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1 % calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par SICAV SECURITY au titre de l'exercice 2011 s'élève à 13 053 dinars.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 31-01-2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 08 avril 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de SICAV SECURITY arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

III. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SICAV SECURITY, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 068 450 dinars, y compris des sommes distribuables de 25 238 dinars.

4. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

5. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de SICAV SECURITY ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté des cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes :

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2011

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

III- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants

Le commissaire aux comptes :

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**